

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
 Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King West, 11<sup>e</sup> étage  
 Hamilton (Ontario) L8P 4Y7  
 Téléphone : 800 461-7137

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 26 mars 2025

**Numéro d'inspection :** 2025-1411-0002

**Type d'inspection :**  
 Incident critique

**Titulaire de permis :** St. Peter's Care Centres

**Foyer de soins de longue durée et ville :** St. Peter's Residence at Chedoke, Hamilton

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 18 au 21 et du 24 au 26 mars 2025

Les inspections sur cet incident critique (IC) concernaient :

- Plainte n° 00132615/IC n° 2927-000041-24 et inspection n° 00140119/IC n° 2927-000006-25 concernant la prévention des mauvais traitements.
- Plainte n° 00138007/IC n° 2927-000005-25 concernant la prévention et la gestion des chutes.
- Plainte n° 00140849/IC n° 2927-000009-25 relativement à la prévention et au contrôle des infections

Les plaintes suivantes ont été traitées dans le cadre de cette inspection d'IC :

- Plainte n° 00137047/IC n° 2927-000001-25 et plainte n° 00137427/IC n° 2927-000003-25 concernant la prévention et le contrôle des infections.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections (Infection Prevention and Control)  
 Prévention des mauvais traitements et de la négligence (Prevention of Abuse and Neglect)  
 Comportements réactifs (Responsive Behaviours)  
 Prévention et gestion des chutes (Falls Prevention and Management)

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

**Non-respect de : la disposition 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22.**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de Hamilton**

119, rue King West, 11<sup>e</sup> étage  
Hamilton (Ontario) L8P 4Y7  
Téléphone : 800 461-7137

Programme de prévention et de contrôle des infections

Par. 102 (2) Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du contrôle des infections. Par. 102 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Le titulaire de permis n'a pas assuré la conformité du foyer à la Norme de prévention et de contrôle des infections pour les foyers de soins de longue durée, publiée par la directrice ou le directeur.

Conformément à l'exigence supplémentaire 9.1 Pratiques de routine et précautions supplémentaires, en vertu de la Norme de prévention et de contrôle des infections pour les foyers de soins de longue durée (avril 2022, révisée en septembre 2023), le titulaire de permis a omis de veiller à ce qu'un membre du personnel porte l'équipement de protection individuelle (EPI) requis lorsqu'il se trouvait dans l'environnement d'une personne résidente qui nécessitait des précautions supplémentaires.

**Sources :** observation, entretien avec le personnel.